



Recuperation du depot de garantie

Par **nadine1963**, le **14/05/2009** à **18:25**

Bonjour,
suite à mon déménagement et à l'état des lieux conforme à celui d'entrée, mon propriétaire est sensé me rendre la totalité de ma caution d'un montant de 750 euros. Ce jour je reçois un chèque de 233.42 avec un devis pour réparation, une facture pour dépannage de chaudière. que puis je faire ??

Par **gwen head**, le **14/05/2009** à **18:32**

Bonjour,
L'entretien d'une chaudière est à la charge du locataire. Tout dépend maintenant de la nature des trx. Ont-ils remplacé la chaudière ou s'agit-il du remplacement de pièces?